



JUN 19 2017

Monsieur Larry Bagnell
Président, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur,

Conformément au Règlement 109 et au nom du gouvernement du Canada, c'est avec plaisir que je réponds au vingt-troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant son étude des recommandations du directeur général des élections la suite de la quarante-deuxième élection générale, qui comprend le point de vue du Comité à l'égard de 32 des 132 recommandations. Je tiens à remercier les membres du Comité pour leur examen approfondi et leur analyse des recommandations.

J'aimerais aussi remercier l'ancien directeur général des élections de ses recommandations réfléchies. Je félicite le personnel d'Élections Canada pour le dévouement indéfectible à veiller à la tenue d'élections justes, et je remercie également tous ceux qui ont appuyé les travaux du Comité dans le cadre de son étude.

Le gouvernement est résolu à améliorer, à renforcer et à protéger les institutions démocratiques du Canada. Le gouvernement a déjà pris des mesures concrètes par sa présentation du projet de loi C-33 (Loi modifiant la *Loi électorale du Canada*), qui cible sept mesures précises pour réduire les obstacles à la participation et améliorer l'intégrité du processus électoral. Ce projet de loi proposé se penche déjà sur cinq des 132 recommandations du directeur général des élections.

De plus, ma lettre de mandat prévoit des engagements visant à renforcer l'ouverture et l'équité des institutions démocratiques canadiennes. Ceci inclut d'améliorer la transparence du financement politique, de protéger les processus électoraux des cyberattaques et de revoir les règles du financement politique pour les partis politiques et les tiers dans le cadre des processus électoraux fédéraux.

De façon générale, le gouvernement appuie les recommandations du directeur général des élections, et celles pour lesquelles le Comité a jusqu'à maintenant exprimé son appui, et envisage la possibilité de présenter un projet de loi en réponses aux recommandations du directeur général des élections.

Au cours des prochains mois, les fonctionnaires auront terminé l'examen approfondi de toutes les recommandations en vue de pleinement analyser les implications politiques et les considérations pratiques. Cela dit, nous aimerions souligner quelques importants thèmes qui sont ressortis des recommandations du directeur général des élections et sur lesquelles le gouvernement est en principe d'accord:

.../2


- **Améliorer l'efficacité aux bureaux de vote** – Élections Canada a fait preuve de diligence dans sa conception de nouveaux processus visant à rendre les processus électoraux plus intuitifs pour les électeurs, et à réduire le temps d'attente afin que les Canadiens n'aient pas à attendre en ligne et puissent voter rapidement et efficacement. Les temps d'attente excessifs pourraient décourager les Canadiens d'exercer leur droit, et des efforts peuvent être déployés pour veiller à ce que cela ne se produise pas.
- **Améliorer l'efficacité du vote par anticipation** – Les Canadiens ont de plus en plus recours à la possibilité de voter par anticipation et la tendance devrait se poursuivre. Le gouvernement appui les mesures qui offrent aux Canadiens un accès plus facile, ou plus d'occasions de voter, afin d'augmenter la participation électorale. Les recommandations visent à améliorer l'efficacité des bureaux de vote par anticipation, ce qui contribuerait au bout du compte à faire augmenter le taux de participation.
- **Réduire les obstacles, y compris pour les personnes handicapées** – Le gouvernement est résolu à réduire les obstacles à la participation aux processus électoraux, notamment pour les personnes handicapées. Le directeur général des élections a fait plusieurs recommandations visant l'adoption de mesures concrètes pour contribuer aux efforts en ce sens.
- **Simplifier la surveillance et la production de rapport en matière de dépenses électorales** – Certaines des recommandations émises par le directeur général des élections visent à simplifier les processus et les exigences des organisations politiques visant la déclaration de leurs transactions financières. La mise en œuvre de ces recommandations contribuerait à renforcer l'intégrité du processus électoral et à maintenir des conditions équitables.

De plus, nombreuses des 132 des recommandations du directeur général des élections présentées à la suite de la quarante-deuxième élection générale proposent d'apporter des corrections mineures à la *Loi électorale du Canada* pour régler des problèmes d'anachronismes ou de petites incohérences dans certaines dispositions. À titre d'exemple, il est proposé d'abroger la disposition interdisant les détenus sous responsabilité fédérale de voter, qui a été déclarée inopérante dans un arrêt de la Cour suprême de 2002.

La mise en œuvre de telles modifications à la *Loi électorale du Canada* est une entreprise ambitieuse, et le gouvernement étudie les recommandations en détail et considère quelles modifications législatives pourraient être présentées.

Je vous remercie de vos efforts assidus relatifs à l'examen des recommandations du directeur général des élections et j'attends avec intérêt les prochaines recommandations et opinions du Comité.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.


L'honorable Karina Gould, C. P., députée,
ministre des Institutions démocratiques